



## **ATTESTATION D'ACCUEIL**

### **Pièces justificatives à fournir :**

- un justificatif d'identité en cours de validité** (Carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour)
- justificatifs liés au logement :**
  - Si vous êtes propriétaire : document comportant la superficie ainsi que le nombre de pièces de votre logement **et** le titre de propriété
  - Si vous êtes locataire : contrat de location (superficie du logement et nombre de pièces)
- un justificatif de domicile** de moins de 6 mois (quittance loyer émanant d'un bailleur social ou d'une agence immobilière, facture d'électricité, téléphone, eau)
- justificatifs de ressources** : 3 derniers bulletins de salaires (ou dernier avis de versement Pôle-emploi, ou dernier avis de versement retraite ou pension) **et** dernier avis d'imposition sur le revenu
- Un timbre fiscal** de 30€
- copie du passeport de la personne accueillie** se munir également de son adresse, de sa date et lieu de naissance

**Le délai d'obtention de l'attestation d'accueil est de 8 jours**

L'attestation d'accueil doit obligatoirement comporter les dates d'arrivée et de départ prévues de la personne accueillie